

Vous êtes intervenant en élevage ?

Quelques recommandations



Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir des porcs ou sangliers avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.

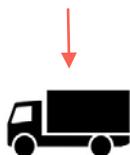


Chasseurs/Visiteurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre votre entrée dans un élevage ou un parc/enclos de chasse et votre dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA,
- N'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou sangliers,
- Ne ramenez pas de trophées de chasse dans un élevage de porcs ou sangliers.



Source de contamination



Véhicules et matériel

(Persistance 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des voyages à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement d'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez un délai de 72 heures pour toute nouvelle utilisation du véhicule et/ou matériel après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant toute nouvelle utilisation en France.

Le point sur La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Hors horaires => Préfecture	Email
09	Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h et 14h - 16h30	05 61 02 43 00	05 61 02 10 00	ddcspp@arriege.gouv.fr ddcspp-alerte@arriege.gouv.fr
11	Du lundi au vendredi : 9h15 - 11h30 et 14h - 16h	04 34 42 91 00	04 68 10 27 00	ddcspp-sv@aude.gouv.fr
12	Du lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 73 52 00	05 65 75 71 71	ddcspp@aveyron.gouv.fr
30	Du lundi au Vendredi : 8h45 - 12h	04 30 08 60 50	04 66 36 40 40	ddpp@gard.gouv.fr
31	Du lundi au Vendredi : 14h - 16h sinon sur RDV	05 67 69 11 26 05 67 69 11 00	05 34 45 34 45	ddpp@haute-garonne.gouv.fr
32	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30	05 62 58 12 00	05 62 61 44 00	ddcspp@gers.gouv.fr
34	Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	04 99 74 31 50	04 67 61 61 61	ddpp@herault.gouv.fr
46	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 20 56 00	05 65 23 10 00	ddcspp@lot.gouv.fr
48	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	04 30 11 10 00	04 66 49 60 00	ddcspp@lozere.gouv.fr
65	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30	05 62 46 42 75	05 62 56 65 65	ddcspp-spa@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	Du lundi au Jeudi : 09h - 12h et 14h - 16h30 Vendredi : 09h - 12h	04 68 66 27 00	04 68 51 66 66	ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr
81	Du lundi au Vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h	05 81 27 50 00	05 63 45 61 61	ddcspp@tarn.gouv.fr
82	Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30 vendredi et veilles de fêtes : 9h - 12h et 14h - 16h	05 63 21 18 00	05.63.22.82.00	ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

et l'ASOP :



asamip@free.fr



05.61.73.77.80



ASOP

ASSOCIATION SANITAIRE OCCITANIE PORCINE

2 Allée Brisebois - Auzville Tolosane
BP 82256, 31322 CASTANET TOLOSAN
Tel 0561737780 / Fax 0561737782



ANSP

Association
Nationale
Sanitaire
Porcine

Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aiguë).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,
Plusieurs mois dans les produits à base de porc,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France : restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.

Vous êtes chasseur ?

Quelques recommandations



Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les sangliers avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



Chasseurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre votre entrée dans un élevage ou un parc/enclos de chasse et votre dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA,
- N'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou sangliers,
- Ne ramenez pas de trophées de chasse dans un élevage de porcs ou sangliers.



Véhicules et matériel

(Persistance 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des voyages à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement d'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez un délai de 72 heures pour toute nouvelle utilisation du véhicule et/ou matériel après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant toute nouvelle utilisation en France.

Le point sur La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Hors horaires => Préfecture	Email
09	Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h et 14h - 16h30	05 61 02 43 00	05 61 02 10 00	ddcspp@arige.gouv.fr ddcspp-alerte@arige.gouv.fr
11	Du lundi au vendredi : 9h15 - 11h30 et 14h - 16h	04 34 42 91 00	04 68 10 27 00	ddcspp-sv@aude.gouv.fr
12	Du lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 73 52 00	05 65 75 71 71	ddcspp@aveyron.gouv.fr
30	Du lundi au Vendredi : 8h45 - 12h	04 30 08 60 50	04 66 36 40 40	ddpp@gard.gouv.fr
31	Du lundi au Vendredi : 14h - 16h sinon sur RDV	05 67 69 11 26 05 67 69 11 00	05 34 45 34 45	ddpp@haute-garonne.gouv.fr
32	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30	05 62 58 12 00	05 62 61 44 00	ddcspp@gers.gouv.fr
34	Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16	04 99 74 31 50	04 67 61 61 61	ddpp@herault.gouv.fr
46	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 20 56 00	05 65 23 10 00	ddcspp@lot.gouv.fr
48	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	04 30 11 10 00	04 66 49 60 00	ddcspp@lozere.gouv.fr
65	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30	05 62 46 42 75	05 62 56 65 65	ddcspp-spa@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	Du lundi au Jeudi : 09h - 12h et 14h - 16h30 Vendredi : 09h - 12h	04 68 66 27 00	04 68 51 66 66	ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr
81	Du lundi au Vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h	05 81 27 50 00	05 63 45 61 61	ddcspp@tarn.gouv.fr
82	Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30 vendredi et veilles de fêtes : 9h - 12h et 14h - 16h	05 63 21 18 00	05.63.22.82.00	ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

et l'ASOP :



asamip@free.fr



05.61.73.77.80



ASOP

ASSOCIATION SANITAIRE OCCITANIE PORCINE

2 Allée Brisebois - Auzerville Tolosane
BP 82256, 31322 CASTANET TOLOSAN
Tel 0561737780 / Fax 0561737782



Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,
Plusieurs mois dans les produits à base de porc,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France : restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.

Vous êtes détenteur de cochons de compagnie ?

Quelques recommandations



Déchets de cuisine

(Persistence plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



Visiteurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre le dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA et l'entrée chez vous,
- Procédez à un lavage des mains systématiquement avant d'entrer en contact avec vos cochons,
- Fournissez des tenues propres et spécifiques à vos visiteurs (combinaison + bottes).



Porcs

- N'introduisez pas de porcs provenant de pays non-indemnes de PPA,
- Respectez une quarantaine lors d'entrée de nouveaux animaux,
- Déclarez vos mouvements de porcs dans **BDPORC**,
- Vérifiez les clôtures de vos enclos et soues.

Source de contamination



Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistence 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement d'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 72 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.

Chasseurs

- Vous (ou vos visiteurs) êtes (sont) chasseur(s) : n'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte de votre élevage,
- Ne ramenez pas de trophées de chasse chez vous.

Le point sur

La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Hors horaires => Préfecture	Email
09	Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h et 14h - 16h30	05 61 02 43 00	05 61 02 10 00	ddcspp@ariede.gouv.fr ddcspp-alerte@ariede.gouv.fr
11	Du lundi au vendredi : 9h15 - 11h30 et 14h - 16h	04 34 42 91 00	04 68 10 27 00	ddcspp-sv@aude.gouv.fr
12	Du lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 73 52 00	05 65 75 71 71	ddcspp@aveyron.gouv.fr
30	Du lundi au Vendredi : 8h45 - 12h	04 30 08 60 50	04 66 36 40 40	ddpp@gard.gouv.fr
31	Du lundi au Vendredi : 14h - 16h sinon sur RDV	05 67 69 11 26 05 67 69 11 00	05 34 45 34 45	ddpp@haute-garonne.gouv.fr
32	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30	05 62 58 12 00	05 62 61 44 00	ddcspp@gers.gouv.fr
34	Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	04 99 74 31 50	04 67 61 61 61	ddpp@herault.gouv.fr
46	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 20 56 00	05 65 23 10 00	ddcspp@lot.gouv.fr
48	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	04 30 11 10 00	04 66 49 60 00	ddcspp@lozere.gouv.fr
65	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30	05 62 46 42 75	05 62 56 65 65	ddcspp-spa@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	Du lundi au Jeudi : 09h - 12h et 14h - 16h30 Vendredi : 09h - 12h	04 68 66 27 00	04 68 51 66 66	ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr
81	Du lundi au Vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h	05 81 27 50 00	05 63 45 61 61	ddcspp@tarn.gouv.fr
82	Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30 vendredi et veilles de fêtes : 9h - 12h et 14h - 16h	05 63 21 18 00	05.63.22.82.00	ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

et l'ASOP :



asamip@free.fr



05.61.73.77.80



ASOP

ASSOCIATION SANITAIRE OCCITANIE PORCINE

2 Allée Brisebois - Auzville Tolosane
BP 82256, 31322 CASTANET TOLOSAN
Tel 0561737780 / Fax 0561737782



Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aiguë).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,
Plusieurs mois dans les produits à base de porc,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France : restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.

Vous êtes éleveur de sangliers ?

Quelques recommandations



Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les sangliers avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



Sangliers

- N'introduisez pas de sangliers provenant de pays non-indemnes de PPA,
- Respectez une quarantaine lors d'entrée de nouveaux animaux,
- Déclarez vos mouvements de porcs dans **BDPORC**,
- Vérifiez vos clôtures.



Visiteurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre le dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA et l'entrée dans votre élevage,
- Procédez à un lavage des mains systématiquement avant l'entrée en élevage,
- Fournissez des tenues propres et spécifiques de l'élevage (combinaison + bottes).



Chasseurs

- Vous êtes chasseur : n'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte de votre élevage,
- Ne ramenez pas de trophées de chasse dans votre élevage.

Source de contamination



Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistance 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement d'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 72 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.

Le point sur La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Hors horaires => Préfecture	Email
09	Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h et 14h - 16h30	05 61 02 43 00	05 61 02 10 00	ddcspp@ariede.gouv.fr ddcspp-alerte@ariede.gouv.fr
11	Du lundi au vendredi : 9h15 - 11h30 et 14h - 16h	04 34 42 91 00	04 68 10 27 00	ddcspp-sv@aude.gouv.fr
12	Du lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 73 52 00	05 65 75 71 71	ddcspp@aveyron.gouv.fr
30	Du lundi au Vendredi : 8h45 - 12h	04 30 08 60 50	04 66 36 40 40	ddpp@gard.gouv.fr
31	Du lundi au Vendredi : 14h - 16h sinon sur RDV	05 67 69 11 26 05 67 69 11 00	05 34 45 34 45	ddpp@haute-garonne.gouv.fr
32	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30	05 62 58 12 00	05 62 61 44 00	ddcspp@gers.gouv.fr
34	Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	04 99 74 31 50	04 67 61 61 61	ddpp@herault.gouv.fr
46	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 20 56 00	05 65 23 10 00	ddcspp@lot.gouv.fr
48	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	04 30 11 10 00	04 66 49 60 00	ddcspp@lozere.gouv.fr
65	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30	05 62 46 42 75	05 62 56 65 65	ddcspp-spa@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	Du lundi au Jeudi : 09h - 12h et 14h - 16h30 Vendredi : 09h - 12h	04 68 66 27 00	04 68 51 66 66	ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr
81	Du lundi au Vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h	05 81 27 50 00	05 63 45 61 61	ddcspp@tarn.gouv.fr
82	Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30 vendredi et veilles de fêtes : 9h - 12h et 14h - 16h	05 63 21 18 00	05.63.22.82.00	ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

et l'ASOP :



asamip@free.fr



05.61.73.77.80



ASOP

ASSOCIATION SANITAIRE OCCITANIE PORCINE
2 Allée Brisebois - Auzeville Tolosane
BP 82256, 31322 CASTANET TOLOSAN
Tel 0561737780 / Fax 0561737782



Association
Nationale
Sanitaire
Porcine

Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,
Plusieurs mois dans les produits à base de porc,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France : restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.

Vous êtes transporteur de porcs/sangliers ?

Quelques recommandations



Porcs / Sangliers

- N'introduisez pas de porcs/sangliers provenant de pays non-indemnes de PPA,
- Déclarez les mouvements à **BDPORC**.



Déchets de cuisine

(Persistence plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir des porcs ou sangliers avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



Source de contamination



Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistence 6 à 10 jours dans les fécès)

- Respectez un délai de 72 heures entre votre entrée dans un élevage ou un parc/enclos de chasse et votre dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA,
- N'introduisez aucun matériel (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou de sangliers,
- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement d'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 72 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.



Chasseurs

- N'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou sangliers,
- Ne ramenez pas de trophées de chasse dans un élevage de porcs ou sangliers.

Le point sur

La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Hors horaires => Préfecture	Email
09	Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h et 14h - 16h30	05 61 02 43 00	05 61 02 10 00	ddcspp@ariede.gouv.frddcspp-alerte@ariede.gouv.fr
11	Du lundi au vendredi : 9h15 - 11h30 et 14h - 16h	04 34 42 91 00	04 68 10 27 00	ddcspp-sv@aude.gouv.fr
12	Du lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 73 52 00	05 65 75 71 71	ddcspp@aveyron.gouv.fr
30	Du lundi au Vendredi : 8h45 - 12h	04 30 08 60 50	04 66 36 40 40	ddpp@gard.gouv.fr
31	Du lundi au Vendredi : 14h - 16h sinon sur RDV	05 67 69 11 26 05 67 69 11 00	05 34 45 34 45	ddpp@haute-garonne.gouv.fr
32	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30	05 62 58 12 00	05 62 61 44 00	ddcspp@gers.gouv.fr
34	Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	04 99 74 31 50	04 67 61 61 61	ddpp@herault.gouv.fr
46	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 20 56 00	05 65 23 10 00	ddcspp@lot.gouv.fr
48	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	04 30 11 10 00	04 66 49 60 00	ddcspp@lozere.gouv.fr
65	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30	05 62 46 42 75	05 62 56 65 65	ddcspp-spa@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	Du lundi au Jeudi : 09h - 12h et 14h - 16h30 Vendredi : 09h - 12h	04 68 66 27 00	04 68 51 66 66	ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr
81	Du lundi au Vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h	05 81 27 50 00	05 63 45 61 61	ddcspp@tarn.gouv.fr
82	Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30 vendredi et veilles de fêtes : 9h - 12h et 14h - 16h	05 63 21 18 00	05.63.22.82.00	ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

et l'ASOP :



asamip@free.fr



05.61.73.77.80



ASOP

ASSOCIATION SANITAIRE OCCITANIE PORCINE

2 Allée Brisebois - Auzeville Tolosane
BP 82256, 31322 CASTANET TOLOSAN
Tel 0561737780 / Fax 0561737782



ANSP

Association Nationale Sanitaire Porcine

Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aiguë).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,
Plusieurs mois dans les produits à base de porc,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France : restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.

Vous êtes éleveur de porcs ?

Quelques recommandations



Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



Visiteurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre le dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA et l'entrée dans votre élevage,
- Procédez à un lavage des mains systématiquement avant l'entrée en élevage,
- Fournissez des tenues propres et spécifiques de l'élevage (combinaison + bottes).

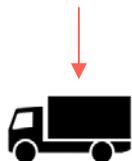


Porcs

- N'introduisez pas de porcs provenant de pays non-indemnes de PPA,
- Respectez une quarantaine lors d'entrée de nouveaux animaux,
- Déclarez vos mouvements de porcs dans **BDPORC**,
- Vérifiez vos clôtures si votre élevage est en plein-air.



Source de contamination



Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistance 6 à 10 jours dans les fèces)

- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement d'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 72 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.



Chasseurs

- Vous êtes chasseur : n'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte de votre élevage,
- Ne ramenez pas de trophées de chasse dans votre élevage.

Le point sur La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Hors horaires => Préfecture	Email
09	Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h et 14h - 16h30	05 61 02 43 00	05 61 02 10 00	ddcspp@ariede.gouv.frddcspp-alerte@ariede.gouv.fr
11	Du lundi au vendredi : 9h15 - 11h30 et 14h - 16h	04 34 42 91 00	04 68 10 27 00	ddcspp-sv@aude.gouv.fr
12	Du lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 73 52 00	05 65 75 71 71	ddcspp@aveyron.gouv.fr
30	Du lundi au Vendredi : 8h45 - 12h	04 30 08 60 50	04 66 36 40 40	ddpp@gard.gouv.fr
31	Du lundi au Vendredi : 14h - 16h sinon sur RDV	05 67 69 11 26 05 67 69 11 00	05 34 45 34 45	ddpp@haute-garonne.gouv.fr
32	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30	05 62 58 12 00	05 62 61 44 00	ddcspp@gers.gouv.fr
34	Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16	04 99 74 31 50	04 67 61 61 61	ddpp@herault.gouv.fr
46	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 20 56 00	05 65 23 10 00	ddcspp@lot.gouv.fr
48	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	04 30 11 10 00	04 66 49 60 00	ddcspp@lozere.gouv.fr
65	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30	05 62 46 42 75	05 62 56 65 65	ddcspp-spa@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	Du lundi au Jeudi : 09h - 12h et 14h - 16h30 Vendredi : 09h - 12h	04 68 66 27 00	04 68 51 66 66	ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr
81	Du lundi au Vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h	05 81 27 50 00	05 63 45 61 61	ddcspp@tarn.gouv.fr
82	Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30 vendredi et veilles de fêtes : 9h - 12h et 14h - 16h	05 63 21 18 00	05.63.22.82.00	ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

et l'ASOP :



asamip@free.fr



05.61.73.77.80



ASOP

ASSOCIATION SANITAIRE OCCITANE PORCINE

2 Allée Brisebois - Auzerville Tolosane
BP 82256 - 31122 GASTANET TOULOUSAN
Tel 0561737780 / Fax 0561737782



ANSP

Association
Nationale
Sanitaire
Porcine

Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aiguë).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,
Plusieurs mois dans les produits à base de porc,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France : restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.